

N° du dossier : 3/24/0116

AVIS AU PUBLIC

Établissements classés

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société POST Luxembourg vient de solliciter l'autorisation pour une installation radioélectrique au site Boursdorf-Rampelsbierg.

Le dossier y relatif est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, du 5 novembre 2024 au 19 novembre 2024 inclusivement et il pourra y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

contreseing, article 74 de la loi communale